



# MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le 09 NOV. 2023

Le Ministre de la santé et de la prévention  
La Ministre des solidarités et des familles

aux

Directrices et directeurs d'EHPAD

## **Objet : Renforcement de la campagne de vaccination automnale contre le Covid-19 en EHPAD**

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'établissement,

La campagne automnale de vaccination contre le Covid-19 a été lancée le 2 octobre dernier. La dynamique vaccinale est encourageante, mais **la couverture vaccinale de la population cible reste encore insuffisante à ce jour**. En effet, au 6 novembre, soit près d'un mois après le début de la campagne contre le Covid-19, 2,6 millions de personnes avaient réalisé leur rappel vaccinal, dont près de **72% de personnes de 65 et plus**. En parallèle, le taux de vaccination en EHPAD représente seulement **10% du nombre total de résidents**.

Les résidents d'établissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) et résidences autonomie et des patients des unités de soins de longue durée (USLD) font partie de la population éligible au rappel automnal. A quelques semaines des fêtes de fin d'année, **il est essentiel d'intensifier la campagne en cours pour garantir la bonne protection des personnes fragiles. L'efficacité du vaccin diminuant avec le temps, recevoir une dose de vaccin permet d'être protégé de manière optimale contre les formes graves du Covid-19 et de limiter fortement les hospitalisations.**

Pour rappel, ces populations sont **éligibles à la vaccination contre le Covid-19 à partir de 6 mois** après leur dernière infection ou injection de vaccin contre le Covid-19. Ce délai est réduit à **3 mois pour les personnes immunodéprimées**, qui deviennent ainsi éligibles, 3 mois après leur dernière injection, en raison même de leur déficit immunitaire responsable d'un taux plus faible et d'un déclin plus rapide des anticorps protecteurs.

Parce que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est également lancée et que la population cible est identique, la **double vaccination grippe-Covid** est vivement recommandée soit au cours d'une même séance soit en deux temps sans délai spécifique entre les injections.

.../...

Tél : 01 40 56 60 00  
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.  
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse [ddc-rqpd-cab@ddc.social.gouv.fr](mailto:ddc-rqpd-cab@ddc.social.gouv.fr) ou par voie postale.  
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

Vous pouvez commander les doses nécessaires afin de vacciner les résidents et le personnel de vos établissements via les pharmacies à usage intérieur des établissements de santé, les pharmacies référentes des structures concernées, ou via les pharmacies d'officine. Pour assurer le suivi de la campagne de vaccination, nous vous demandons de vous assurer que les professionnels de santé qui effectuent la vaccination précisent bien que cette dernière a eu lieu en EHPAD dans l'outil de reporting Vaccin Covid.

Nous vous rappelons enfin que la vaccination est également recommandée pour le personnel travaillant dans vos établissements, et **nous les incitons fortement à recevoir leur dose de rappel afin de protéger les personnes vulnérables avec qui ils sont en contact.**

Nous comptons, une fois de plus, sur votre mobilisation afin de protéger les plus fragiles de nos concitoyens dans les prochaines semaines et vous remercions très vivement pour votre engagement.



**Aurélien ROUSSEAU**  
Ministre de la santé et de la prévention



**Aurore BERGÉ**  
Ministre des solidarités et des familles

Copies à :

Docteur Grégory EMERY, directeur général de la Santé, DGS  
Madame Marie DAUDÉ, directrice générale de l'Offre de Soins, DGOS  
Monsieur Jean-Benoît DUJOL, directeur général de la Cohésion Sociale, DGCS  
Mesdames et messieurs les directrices/directeurs généraux des ARS